Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 007-200072015-20241129-CC_2024_166-DE

POLE ENTREPRENEURIAL DE VIDALON

TARIFS ET PRESTATIONS DE SERVICES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

- **Formule Pépinière**

Réservée aux entreprises immatriculées depuis moins de 36 mois.
Bureau et/ou atelier individuel en convention d'occupation précaire pour une durée de 36 mois, augmentation progressive du loyer tous les ans pour atteindre le prix du marché.
Charges comprenant (eau, électricité, chauffage, accès à la fibre)

Type de locaux	***Redevance mensuelle HT/m²***			***Charges mensuelles HT/m²***
	Année 1	Année 2	Année 3	
Ateliers	2.70	3.70	4.70	2,50
Bureaux	6.40	7.40	8.40	2,50

- **Formule Hôtel**

Location d'un bureau et/ou atelier individuel en convention d'occupation précaire pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois pour les entreprises sortant de pépinière.
A titre exceptionnel et dérogatoire : location d'un bureau et /ou atelier à des entreprises ne sortant pas de pépinière.

Type de locaux	***Redevance mensuelle HT/m²***	***Charges mensuelles HT/m²***
Ateliers	5.70	2,50
Bureaux	9.40	2,50

- **Formule Coworking**

Les tarifs d'accès à l'espace de travail partagé ou coworking deviennent évolutifs en fonction de la durée d'occupation.
Afin de faciliter la mise en réseau perso/pro, l'accueil de nouveaux arrivants sur le bassin, l'accueil des personnes qui sont en phase d'élaboration de projet et leur permettre de se connecter avec les besoins/opportunités du territoire, la volonté est de conserver des tarifs attractifs pendant une première période de 6 mois.
Au-delà, une nouvelle tarification, plus proche des prix pratiqués dans d'autres établissements similaires est proposé.

Coworking		
Journée	10,5	
mois	36 pour les 6 premiers mois	82 au delà des 6 premiers mois

- **Formule bouquet de services**

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 007-200072015-20241129-CC_2024_166-DE

Offre de services destinée aux créateurs ou entrepreneurs comprenant :

1. détermination de l'adresse
2. accès mensuel à un poste de travail au coworking
3. accès une fois par semaine à un bureau flexible (sous réserve de disponibilité)
4. accès à une salle de réunion une fois par mois (sous réserve de disponibilité)
5. accès aux animations, aux services d'accompagnement et de mise en réseau

Forfait mensuel de **93 € HT** pour une durée de 12 mois. A l'issue de cette période, l'entreprise intègre la pépinière d'entreprise sous réserve de disponibilité ou quitte le Pôle pour rejoindre l'offre locative privée.

- **Nouvelle formule : Bureau à partager**

Location d'un espace de travail fixe au sein d'un bureau privatisé mais partagé par plusieurs entrepreneurs.
Convention d'occupation précaire de 12 mois renouvelables 2 fois.
Réservé aux entreprises de moins de 36 mois ou à titre exceptionnel et dérogatoires à des entreprises/ structures/ partenaires de plus de 3 ans.
Forfait mensuel de **145 € HT/ occupant.**

- **Formules flexibles**

Pas de condition d'entrée, sans engagement (pas de convention).

	Tarif € HT	
Bureau* flexible, demi-journée	13	
Bureau* flexible, journée	21,50	
Bureau flexible, mois	263	
	Demi-journée	***Journée***
Salle de réunion*, 15 personnes maxi	58	90
Salle de réunion*, 40 personnes	68	115
Espace de conférence*, 100 personnes maxi	158	211
**offre fidélité : une gratuité offerte toutes les 5 réservations, par année civile*		

Autres prestations

Photocopies A3 et A4 noir et blanc	0.06/copie
Photocopies A3 et A4 couleur	0.12/copie